

# “Ils ont brisé ma vie”

<http://www.francesoir.net>

## Séparé des siens et envoyé, comme 1.000 enfants de la Réunion, repeupler la Creuse, Jean-Jacques Barbey se bat pour être indemnisé par l'Etat.

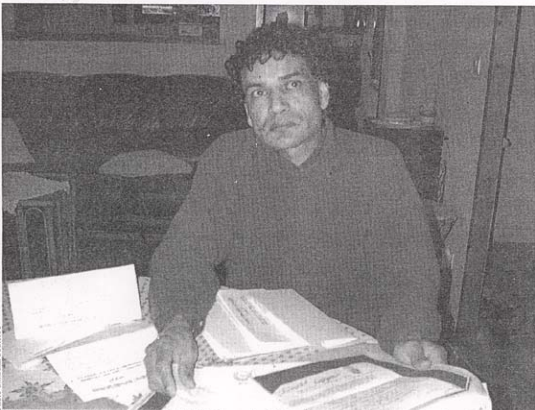
**D**éporté. Le mot est fort, mais, pour Jean-Jacques Barbey, « il n'y en a pas d'autres ». « On m'a volé ma vie », désespère ce père de famille de 42 ans. Comme plus de 1.000 petits Réunionnais, en 1966 Jean-Jacques s'est vu expédié bien loin de son Ile natale. Direction : la Creuse.

Pourtant, il n'a pas été abandonné. L'enfant est à peine âgé de 6 ans quand une assistance sociale, sans doute un peu trop zélée, vient le chercher dans sa famille pour l'amener au foyer des pupilles de Saint-Denis. Sa mère n'est au courant de rien. Son père, lui, s'est contenté d'apposer l'empreinte de son pouce en guise de signature sur le document de la Ddass. « Je ne pense pas que mon père savait ce qu'il faisait », explique Jean-Jacques Barbey.

### Graves séquelles

Une « injustice » contre laquelle le Réunionnais se bat aujourd'hui. Le 30 janvier dernier, son avocat, jugeant la procédure d'adoption « emmaillée d'irrégularités », a saisi le tribunal administratif de Montpellier d'une demande d'indemnisation de 1 milliard d'Euros. Mais pour Jean-Jacques, son combat se situe ailleurs : « C'est une bataille de moralité et de vérité. L'Etat français a fait des choses inimaginables ». Selon lui, beaucoup de familles à l'époque subissaient, entre autres, des pressions pour laisser leur enfant aux soins de la Ddass. Le but : transférer ces enfants en métropole pour repeupler des départements tels que la Creuse.

C'est ainsi que trois mois après son passage à Saint-Denis, Jean-Jacques se retrouve à Guéret. « Il a beaucoup souffert de cette séparation brutale », explique M<sup>me</sup> Bernard Saumade, son avocat. L'enfant reste quatre ans dans un foyer d'accueil avant d'être adopté par une famille de la Manche. « Ça fait un sacré



« C'est une bataille de moralité et de vérité. L'Etat français a fait des choses inimaginables », affirme Jean-Jacques Barbey.

traumatisme quand on vient de Réunion et qu'on arrive dans un pays qui n'est pas le vôtre et dans un milieu complètement différent. » Une vie nouvelle qui lui laissera de graves séquelles : pendant des années, son père adoptif abusera de lui sexuellement.

C'est d'abord à ce passé douloureux que Jean-Jacques veut faire face. Dépressif et épuisé par deux infarctus, il désire porter plainte. Mais les faits sont prescrits. Ils s'attache donc à cicatriser son autre blessure : retrouver sa famille biologique. « Pro-

noncer à 42 ans le mot maman, ça a été magistral », avoue-t-il. En décembre 2000, il localise enfin « mes siens », un moment d'extase. L'année dernière, Jean-Jacques est à nouveau auprès de sa mère, son frère et sa sœur dans l'Ile de la Réunion. Il peut maintenant faire partager à sa femme et ses deux enfants ses racines. « Quand vous passez 36 ans devant une glace en vous demandant « Qui suis-je? », c'est insupportable. Maintenant, je peux répondre », se réjouit-il. Cette délin-

dance Réunionnaise et espère que son histoire servirait d'exemple. « D'autres vont peut-être se décider à sortir du silence. Eux aussi ont été blessés au plus profond d'eux-mêmes », assure-t-il (lire ci-dessous). Mais d'abord, Jean-Jacques Barbey doit gagner son propre combat. La procédure qu'il a engagé devrait durer deux années. En attendant, il s'attache à « rattrapper le temps perdu » et rêve ensuite de s'installer définitivement à la Réunion. « Ma place m'attend. Elle est encore là. »

• A. - N. D. et V. M.

## La Creuse, terre d'exil

D'un côté, une Ile surpeuplée, saturée d'enfants en bas âge. De l'autre, un département dont les champs vallonnés manquent désespérément de vie. Dans les années 60, contrairement à la Réunion, la Creuse est en pleine crise de natalité. Face à ce casse-tête démographique, Michel Debré, député de la Réunion, décide de faire d'une pierre deux coups. Pourquoi ne pas transférer les petits Réunionnais dans les départements sous-peuplés de la métropole ?

« Une opération assez délicate s'est montée », explique Yves Guiet, professeur d'histoire en Creuse. La migration commence. Plus de 1.000 enfants réunionnais seraient arrivés sur le sol français pour être adoptés, dans des conditions parfois douteuses. « C'est une affaire pas très claire, précise l'historien. On a sans doute forcé la main aux familles biologiques. »

A cette époque, la Creuse a besoin de jeunes bras pour prêter main-forte aux agriculteurs. « Envoyer ces enfants là-bas, c'était leur donner une chance. La plupart étaient issus de familles modestes », note Lilian Riellac, rédacteur au quotidien *Le journal de l'île*.

Une histoire enterrée jusqu'en 1997, date à laquelle le conseil régional de la Réunion invite quelques exilés à découvrir leur Ile natale. « Les habitants ont été très choqués. Ils avaient le sentiment qu'on leur avait dérobé leurs enfants », ajoute Lilian Riellac. Grâce à ce voyage, certains ont pu retrouver leurs racines. Et rattraper un peu de ce temps volé.

• Anne-Noémie Dorlon